

^{K.M.}
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°
Rapport dans la réponse
à la date et le numéro
de l'application
L'AFRICANISATION
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°
du 19.....
van

..... ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp
Dossier bourse
SHYIRAMBERE Mathias

Usumbura, le 28 décembre 1960
de

920/362

A Monsieur SHYIRAMBERE Mathias
Etudiant
34, rue Vésale
LOUVAIN
(Belgique)

Monsieur,

Minutée par : R. HANSENNE
Geminuteerd door :

Copiée par : Kir. M.
Ageschreven door :

Collationnée par : R. Hansenne
Gecollationneerd door :

Reçue le :
Ontvangen de :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 décembre 1960 et de la somme de 3.700 francs (TROIS MILLE SEPT CENTS) francs Ruanda-Urundi.

Je fais le nécessaire afin de convertir cette somme en chèque.

Je vous ferai parvenir ce dernier dès que possible.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Commissaire à l'Africanisation
Le Chef du Bureau des Bourses d'Etudes
R. HANSENNE



Bourses et prêts d'études et bourses de voyage pour études post-secondaires ou universitaires (A.R; du 30 octobre 1953).

Ce document est à introduire, en double exemplaire, dès que possible à partir du 15 juillet, auprès du Gouvernement du Ruanda-Urundi, où il peut être reçu au plus tard le 1er décembre.

I. DEMANDE D'OCTROI DE BOURSE.

Je soussigné (1) . *SHYRAMBERE Mathias*
né à . *Kyanamba le 3 Mars 1934*
~~marié~~ - célibataire (2) - Belge - Africain - Luxembourgeois (2)
sollicite :

A. Une bourse et un prêt d'études d'un montant global de (3) . . .
Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

B. Une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de (4)
. *Kisumu* à (5) . *Louvain*
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (6) *de 1ère candidature en sciences pédagogiques* à l'établissement scolaire (7) *Université de Louvain* pendant l'année académique 19*60* . . . 19 *61*
Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (8) *de philosophie et de théologie*

Date : *5/12/1960*
Signature : *M. Shyrambere*

: L'adresse exacte à laquelle toute correspondance doit m'être adressée est la suivante :
:

: Le numéro du compte de chèques postaux ou du compte bancaire auquel devront être versées les diverses tranches de la bourse est le suivant :
: (de préférence dans une institution de la localité où est situé l'établissement scolaire fréquenté). :

II. DECLARATION SUR L'HONNEUR

A. Résidence des parents ou tuteurs :

Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2) résident (9) au Ruanda-Urundi à . *Kigarama*
Territoire : *Kisumu*

Date : *5/12/1960*
Signature : *M. Shyrambere*

B. NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

Je déclare sur l'honneur que le nombre d'enfants à charge de mes parents (ou tuteurs) (2) s'élève à (10) et que le nombre d'enfants à ma propre charge s'élève à (10)

Date :
Signature :

C. REVENUS IMPOSABLES :

Je déclare sur l'honneur de ne pas avoir disposé de revenus imposables pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée (11)

Date : 5/12/1960

Signature : H. Shyirambere

D. GRATUITE DES FRAIS DE VOYAGE :

Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2) ne bénéficient pas en raison de leur situation contractuelle ou statutaire d'une réduction ou de la gratuité des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée.

Date : 5/12/1960

Signature : H. Shyirambere

III. DOCUMENTS ANNEXES

Je joins en annexe à la présente les TROIS documents prévus à l'article 4 de l'ordonnance n°80/191 du 16 juillet 1960.-

Date : 5/12/1960

Signature : H. Shyirambere

- (1) Nom (en lettres capitales) et prénoms
- (2) Biffer la (les mentions) inutile (s)
- (3) D'après les dispositions de l'article 2 de l'arrêté royal du 13 mars 1959, l'allocation accordée s'élève au maximum à 36.000 F dont les deux tiers du montant total, soit 24.000F, constituent une bourse, le reste constituant un prêt.
- (4) Lieu de résidence au Ruanda-Urundi
- (5) Lieu où est situé l'établissement scolaire
- (6) Année d'études, faculté, groupe ou section
- (7) Dénomination et adresse, exacte de l'établissement scolaire
- (8) Libellé exact du diplôme ou certificat
- (9) Si les parents (ou tuteurs) sont décédés, remplacer par "ont résidé"
- (10) Eventuellement, mention : " néant"
- (11) Si le candidat a disposé de revenus imposables, la déclaration sur l'honneur est remplacée par la déclaration du service des impôts prévue à l'article 3 (3°) de l'ordonnance n°80/191 du 16 juillet 1960.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

~~SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT~~

*Commissariat à l'A.
Préparatoire*

DECISION N° 90214

Pour le Résident Général, le ~~Sous Secrétaire~~ *Commissaire à*
Général, *l'A. Préparatoire*

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement
du Ruanda-Urundi,

Vu l'Arrêté Royal intérimaire du 25 janvier
1960 sur l'organisation administrative du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 12 juillet 1960 sur l'Administration
du Ruanda-Urundi,

Vu l'Ordonnance 91/324 du 24 ~~février~~ *octobre* 1960
déterminant les pouvoirs du ~~Sous Secrétaire Général,~~

gestionnaire de l'article 491 de la B.O. 1960
Vu le règlement sur l'octroi de bourses d'études
spécialement l'Arrêté Royal du ~~10/10/1960~~ et ses mesures
d'exécution,

Vu la lettre d'accord définitif ~~920/213 du 5/12/60~~
octroyant à l'étudiant *CHYIRAMBERE, Mathias* une bourse
et un prêt d'études pour l'année académique 1960-1961 *en Belgique*

VU C.F.

DECIDE :

de liquider à charge du B.O.60 art.049.01
au profit de M. *SHYIRAMBERE, Mathias* la somme de 17.000 F.

(QUINZE MILLE FRANCS) se répartissant comme suit :
4.000 frs à titre de provision *indemnité d'équipement*
3.000 frs pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

Cette somme est à verser à *compte SECORU n° 1951*
à la Banque du R-U. à Usumbura

Vu pour vérification, approbation et
imputation à l'article n°9109.049.01
981/000-Inscrit à la fiche Mod.I
poste n° 413 du 5.12.1960

Le Commissaire à l'A. Préparatoire
Usumbura, le 5 ~~octobre~~ *septembre* 1960
~~Le Chef du Service de l'Enseignement, ff~~
Gestionnaire des Crédits.

A. Grand'homme
E. GODENIK.

Usumbura, le 5 12- 1960

Commissaire
Le ~~Sous-Secrétaire Général,~~

Grand'homme
A. PIERLOT.

DECISION N° 920/214

Pour le Résident Général, le Commissaire à l'Africanisation,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'Arrêté Royal intérimaire du 25 janvier 1960 sur l'organisation administrative du Ruanda-Urundi ;

Vu la loi du 12 juillet 1960 sur l'Administration du Ruanda-Urundi ;

Vu l'ordonnance 91/284 du 21 octobre 1960 déterminant la gestionnaire de l'article 49/01 du B.O. 60

Vu le règlement sur l'octroi de bourses d'études spécialement l'Arrêté Royal du 11 octobre 1960 et ses mesures d'exécution ;

Vu la lettre d'accord définitif 920/213 du 5 décembre octroyant à l'étudiant SHYIRAMBERE Mathias une bourse et un prêt d'études pour l'année académique 1960-1961 en Belgique.

VU/C. F.

DECIDE

Article I : de liquider à charge du B.O. 60 art. 049.01 au profit de MONSIEUR SHYIRAMBERE Mathias la somme de 4.000 francs (QUATRE MILLE FR MCS) se répartissant comme suit : 4.000 francs à titre d'indemnité d'équipement. Cette somme est à verser au compte SECORU n°1951 à la Banque du Ruanda-Urundi à Usumbura.

Vu pour vérification, approbation et imputation à l'Article n° 9189.049.01 981/000 - Inscrit à la fiche Mod. I poste n° 423 du 5 décembre 1960

Usumbura, le 5 décembre 1960

Le Commissaire à l'Africanisation
Gestionnaire des Crédits
A. Preud'homme

Usumbura, le 5 décembre 1960

Le Commissaire à l'Africanisation
A. Preud'homme

COMMISSARIAT
A L'AFRICANISATION

NOTE A RUPERS (RESAVION)

Priere délivrer réquisiotire et réserver place avion Bruxelles à Monsieur
SHYIRAMBERE, M^Athias, étudiant boursier qui se rend en Belgique. Merci
Imputation: BG 1960 art.49/01/

SN 502
du 6/12/60

Use le 5 / 12 / 60
pour le Commissaire à l'Africanisation
le Chef du Bureau des Bourses d'Etudes
HANSEN

[Signature]

~~SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT~~COMMISSARIAT
A L'AFRICANISATION

N° 920/243

OBJET : Bourse et prêt d'études
Bourse de voyage 1960-1961.A Monsieur SHYIRAMBERE, Mathias
110 Secrétariat Enseigne-
ment Catholique
B.P. 690 à USUMBURA

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je marque accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage à titre d'intervention du gouvernement dans les frais de vos études pendant l'année académique 1960-1961.

L'intervention du Gouvernement a été fixée à 36.000 f, dont 24.000 F constituent la partie bourse et 12.000 F la partie prêt.

Il sera procédé prochainement au versement à votre profit d'un montant de 4000f se répartissant en 4.000 F à titre de provision initiale et ~~à titre de tranche (s) mensuelle (s) relative (s) au mois d'octobre,~~ ^{indemnité équipement}

~~qui feront~~

Le solde, soit vous sera versé par tranche mensuelle de ~~3.000 F.~~ ^{par le ministère des Affaires Africaines}

Je vous prie de vouloir bien vous adresser, muni de la présente et de la feuille de route, à l'autorité territoriale habilitée à vous délivrer le (s) réquisitoire (s) nécessaire (s) pour le voyage de votre lieu de résidence à

Je vous prie également de vouloir bien conserver soigneusement la feuille de route et le (s) ticket (s) relatifs à votre voyage et de les remettre dès votre arrivée à la Direction de l'établissement scolaire que vous fréquentez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Imputation : art.049.OI.00 du B.O.1960.

Pour le Résident Général,

S.O.

~~Le Directeur de l'Enseignement, ff.~~

J. CCJENIR.

le Chef du Bureau des Bourses d'Etudes

10/12/60

R.F.

SECRETARIAT
DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DU RUANDA-URUNDI
B. P. 690 — USUMBURA

N. ref. AB/ME/JD/60-112502
Rép. au n°

du

Objet : Mr Shyirambere.

Usumbura, le 25 Novembre 1960.

Monsieur HANSSSEN
Service des Bourses Universitaires
USUMBURA.

arrive

21/12/60
USA le
[Signature]

Monsieur,

Nous avons reçu hier, l'attestation d'admission de Mr Shyirambere en première candidature en pédagogie à l'Université de Louvain.

Je m'empresse de vous la transmettre en vous priant de la joindre à son dossier.

Il nous reste à attendre l'arrivée de l'intéressé.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Recu

USA le 25/11/60
pour le Commissaire à l'Africanisation
le Chef du Bureau des Bourses d'Etudes
R. HANSENNE

[Signature]

M. CALLIER
Secrétaire.

alluy

1 annexe.

copie SECORU n° 1951 à la A.R.U.

SECRETARIAT
DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DU RUANDA-URUNDI
B. P. 690 — USUMBURA

Usumbura, le 17 novembre 1960.

*2^e
Banque R U
1951*

L'attache

Rép. au n°

du

Objet : Bourse d'études.

N. Sér.:/AB/MV/JG/60-III702

Monsieur PREUD'HOMME;

Commissaire Provincial,

USUMBURA.

*Tel. 1163
M. Callin*

Monsieur le Commissaire Provincial,

L'inspecteur du diocèse de Nyundo nous prie de vous transmettre une demande de bourse en faveur d'un étudiant muryarwanda du nom de Mathias SHYIRAMBERE.

Ce jeune homme était candidat à une bourse en Amérique, ce qui n'est donc pas possible.

Vous trouverez, en annexe, la demande qu'il avait remplie à cet effet et qui vous donne tous les renseignements nécessaires.

Il nous semble que, pour le genre d'études qu'il désire poursuivre, le mieux est qu'il s'inscrive en "Psychologie" à Louvain.

S'il désire prendre une spécialisation en psychotechnique il en aura le loisir et il aura également en Belgique toutes les possibilités de stages en ce domaine.

Nous avons écrit à Louvain pour lui mais, comme l'année est déjà avancée, nous nous permettons d'introduire cette demande préalablement à la réponse, afin de lui faire gagner du temps.

Nous espérons que vous voudrez bien porter une attention favorable à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Provincial, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Directeur,
Abbé A. BARAMPANA,
Attaché,

A. Baramp

I annexe.

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR EFFECTUER UN VOYAGE D'ETUDE

AUX ETATS-UNIS.

- I. Nom : SHYIRAMBERE Prénom : Mathias
- II. Adresse : KANOMBE , commune de KIGARAMA (Bugoyi) Territoire de KISENYI, RWANDA
paroisse de Nyundo, Diocèse de NYUNDO - Rwanda.
- III. Né le 3 mars 1934 Lieu de Naissance : KANOMBE
- IV. Nationalité : rwandaise.
- V. Célibataire
- VI. Pas d'enfant.
- VII. Etudes au Congo belge en 1959-60 : Université Lovanium à LEOPOLDVILLE
1er Baccalauréat en Théologie.
- VIII. Ecole primaire : NYUNDO, Rwanda : six ans de 1941 à 1947.
- IX. Ecole secondaire : Petit Séminaire de et à KAGAYI, Rwanda.
- six ans de 1947 à 1953.
- certificat d'Humanités latines.
- X. Etudes supérieures : Grand Séminaire de et à NYAKIBANDA (Astrida) - Rwanda
- trois ans de philosophie de 1953 à 1956.
- trois ans de théologie de 1956 à 1959.
Université Lovanium - LEOPOLDVILLE - Rép. du Congo :
- Un an de Théologie en 1959-60 :
1er baccalauréat - réussi avec fruit.
- XI. Actuellement ETUDIANT, mais avec CHANGEMENT d'ORIENTATION dans les études.
- XII. Pas d'emploi : Etudiant en vacances.
- XIII. Je suis membre du "Secrétariat Etudiant" dont le siège est à NYANZA
B.P. 36 NYANZA - Rwanda .
- XIV. Etude de l' "E Anglais sans peine", méthode 'assimil', sans professeur,
durant une année.
- XV. ETUDES que j'ai l'intention de poursuivre aux ETATS-UNIS :
Les études pédagogiques avec études plus spéciales de la méthode des
tests, de psychotechnique, d'orientations et sélections scolaire et
professionnelle.
- XVI. EMPLOI à mon retour :
J'espère obtenir un emploi qui requiert cette spécialisation,
au service de l'Enseignement et de l'Education au Rwanda.

Nyundo, le 2 octobre 1960

Mathias SHYIRAMBERE .

M. Shyrambere

B.B.
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

Usumbura

, le
de

19 septembre 1960.

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N° SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.

80 / 3.975.-

Rappeler dans la réponse
le numéro.
in het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Demande
Bourse d'Etudes

EXPÉDIÉ
20 SEP. 1960

A Monsieur SHYIRAMBERE, Mathias,
Kanombe

PAROISSE DE NYUNDO.-
=====

Ruanda.

Monsieur,

Suite à votre lettre du 4 septembre 1960,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe,
les formulaires et la documentation demandée.

Veillez agréer, je vous prie, l'assuran-
ce de ma considération distinguée.

Minutée par : M. HANSENNE
Geminuteerd door :

Copiée par : M. Bernard
Afgeschreven door :

Collationnée par : Me D.
Gecollationneerd door :

Reçue le :
Ontvangen de :

Le Directeur de
l'Enseignement, ff.


E. GODINIR.

Kanombe, le 4 Septembre 1960

Objet : Bourses d'études
postsecondaires R.U.

Service de l'Enseignement USA

Entré le 15 SEP 1960

Classement n° 3938

Dossier 233

Répondu par n° CI /

du 19

Forme à joindre

A Monsieur le Chef du service de
l'Enseignement à Usumbura.

Monsieur le Chef de service,

Les distances ne m'ont pas permis d'avoir
à ma disposition les formulaires nécessaires à
la demande de bourse d'études et de bourse
de voyage pour l'année académique 1960-1961.

Je suis en possession des trois documents
suivants : une déclaration de l'autorité territoriale
ayant trait à l'impôt, une attestation de
Lovanium, une copie certifiée conforme du
Certificat de l'année académique déjà écoulée.

Pourriez vous l'amabilité, Monsieur le Chef
de service, de m'envoyer les formulaires et
d'y joindre, si besoin en est, les documents
utiles pour mon information sur la deman-
de de bourse.

Dans l'espoir d'être bientôt servi, je vous
s prie d'agréer, Monsieur le Chef de service
l'assurance de ma considération très distin-
guée.

M. Shyirambere

Adresse : Shyirambere Mathias
Kanombe
Paroisse de Nyundo
RWANDA.

Ma / an sure Shyriambere

Mathias Tshelambere (?)

Bourse

Mr. Prud'homme a domi accord

Tel 3263 Secretariat Enseignement
libre -

demander la
trouve chez
me? Prud'homme

me en parler
merci

~~Je t'embrasse~~

Vu

PJ.